

Règlement du prix G-E Clancier de la Nouvelle 2024

Concours de nouvelles littéraires

Dispositions communes

Article 1 : Organisation générale

L'association des Amis du Pays de Bugeat et les Éditions Maiade organisent un concours de nouvelles littéraires, **le Prix Georges-Emmanuel Clancier de la Nouvelle**, destiné aux Adultes et aux Jeunes (collégiens ou lycéens).

Ce concours vise à faire découvrir l'œuvre de Georges-Emmanuel Clancier et la région limousine.

Les participants doivent envoyer un texte en prose, original et inédit, respectant les contraintes de fond et de forme de la nouvelle. Le texte présenté ne devra pas avoir été primé antérieurement à l'occasion d'autres concours littéraires.

Le règlement du concours et le bulletin d'inscription sont disponibles sur le site de l'association <https://www.lesamisdupaysdebugeat.com> et sur le site de la ville de Bugeat www.bugeat.fr rubrique culture/ loisirs

L'Association peut être contactée à l'adresse suivante : contact@lesamisdebugeat.fr
Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats ne sera admis. Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation sans réserve de l'intégralité du présent règlement.

Article 2 : Critères de recevabilité des nouvelles

- 1 texte PDF avec mention du titre de 5 à 8 pages pleines.
- Police Times New Roman, taille 12
- Interligne 1,5 ; marges 2,5 cm (H/B/G/D)

La non-observation des règles de recevabilité entraîne automatiquement l'exclusion du concours.

Votre nouvelle, accompagnée de votre bulletin d'inscription, devra être envoyée sous forme de fichier PDF aux deux adresses mail suivantes :

contact@lesamisdebugeat.fr et tmfh.01@wanadoo.fr

Article 3 : le jury

Le jury, présidé par l'écrivaine ethnologue et éditrice Marie-France Houdart qui s'est donné pour but de mettre en valeur l'histoire et toutes les richesses du Limousin (littéraires, patrimoniales, artisanales, culinaires, rituelles), est composé d'écrivains, de journalistes, ainsi que de lecteurs non professionnels du livre tels que Alain

Absire, Prix Femina 1987, Thomas Bauer, Vice-Président de l'Université de Limoges, Jean-René Bordes, poète du Plateau de Millevaches ; Jean-Marie Borzeix, Président d'honneur de l'association des Amis du Pays de Bugeat; Sylvestre Clancier, poète, essayiste, critique littéraire et éditeur, fils de l'auteur G-E Clancier ...

Article 4 : Palmarès

Le jury sélectionne 3 lauréats 'Adultes' et 3 lauréats 'Jeunes'

Il ne sera envoyé aucune appréciation sur la qualité des nouvelles reçues.

Les lauréats consentent, sans aucune réserve, et sans se prévaloir de droits, à ce que leur nouvelle fasse l'objet d'une reproduction en vue d'une publication culturelle (recueil, magazine municipal) ou médiatique (blog).

Article 5 : Remise des prix

La remise des prix aura lieu au cours du Festival de Bugeat qui se tiendra du 21 juillet au 4 août 2024, lors du Salon du livre durant lequel les lauréats du concours recevront leurs prix. Un moment convivial et musical clôturera la manifestation.

Prix pour les lauréats adultes :

- 1er prix : 200 euros et un we au centre sportif des Mille Sources
- 2ème prix : 150 euros et un we au centre sportif
- 3ème prix : 100 euros et un panier gourmand de produits du pays

Prix pour les lauréats jeunes :

Bons pour des livres à choisir au salon du livre.

Article 6 : Exclusions

Le 1er prix Adulte et le 1^{er} prix Jeune ne pourront plus participer à aucune des futures éditions du concours.

Article 7 : Modalités de participation

Afin de préserver l'anonymat, chaque participant portera sur le bulletin d'inscription ci-joint ses : nom, prénom, adresse, âge, téléphone, email, ainsi que le titre de sa nouvelle. Ce bulletin sera signé et joint au fichier PDF envoyé à

contact@lesamisdebugeat.fr et à tmfh.01@wanadoo.fr

Aucune mention pouvant identifier l'auteur ne devra être portée sur le manuscrit.

Article 8 : Enregistrement des nouvelles

La période de réception des textes débute le 23 octobre 2023. Elle est close au plus tard le 23 mai 2023.

